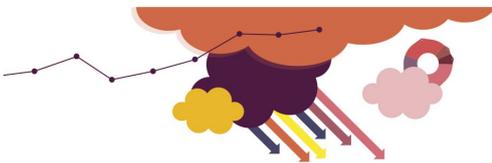


OBSERVATOIRE RÉGIONAL DES DÉCHETS ET DE L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE

ÉDITION 2019

ANNÉE 2017

LA GESTION DES DÉCHETS DANGEREUX EN NOUVELLE-AQUITAINE



L'ESSENTIEL

- Environ **537 000 tonnes** de déchets dangereux ont été **produites** en Nouvelle-Aquitaine en 2017.
- Les départements de la **Gironde**, des **Pyrénées-Atlantiques** et de la **Charente** sont les plus producteurs de déchets dangereux.
- Les **déchets de préparations chimiques**, les **REFIOM**, **REFIDI** et autres **résidus d'opération thermique**, ainsi que les **VHU** et **déchets associés** représentent les plus gros tonnages.
- La **moitié** des déchets dangereux produits en Nouvelle-Aquitaine est **traitée en région**.
- **Près de la moitié** des déchets dangereux **traités** en Nouvelle-Aquitaine le sont en **Gironde**.
- Une **tendance à l'augmentation** des tonnages est observée depuis 2015.
- **Aucune installation de traitement** de déchets dangereux n'est identifiée en **Creuse**.
- La région ne dispose d'**aucune installation de stockage** de déchets dangereux.

SOMMAIRE

DÉFINITION DE LA DANGÉROSITÉ DES DÉCHETS
DÉCHETS DANGEREUX PRODUITS : NATURE,
TONNAGES, ORIGINE ET DESTINATION

DÉCHETS DANGEREUX TRAITÉS :
INSTALLATIONS, TONNAGES, ORIGINE ET
DESTINATION

DÉCHETS D'ACTIVITÉS DE SOINS À RISQUES
INFECTIEUX

DÉCHETS DANGEREUX COLLECTÉS PAR LE
SERVICE PUBLIC

GLOSSAIRE

Cette note fait état de la gestion des déchets dangereux produits et traités en Nouvelle-Aquitaine en 2017. Les éléments clés du suivi de la gestion de ces déchets sont également disponibles en ligne sur le site de datavisualisation de l'AREC (<https://arec-dechets.scan-datamining.com/>).



DÉFINITION DE LA DANGÉROSITÉ DES DÉCHETS

Les “déchets dangereux” contiennent, en quantité variable, des éléments toxiques ou dangereux qui présentent des risques pour la santé humaine et l’environnement. C’est pourquoi ils sont soumis à une réglementation particulière pour leur gestion et leur valorisation. Chaque producteur de déchets se doit de caractériser et classer son déchet.

L’enjeu de leur gestion est double puisqu’il s’agit de considérer à la fois la **production** et la **nocivité** de ces déchets.

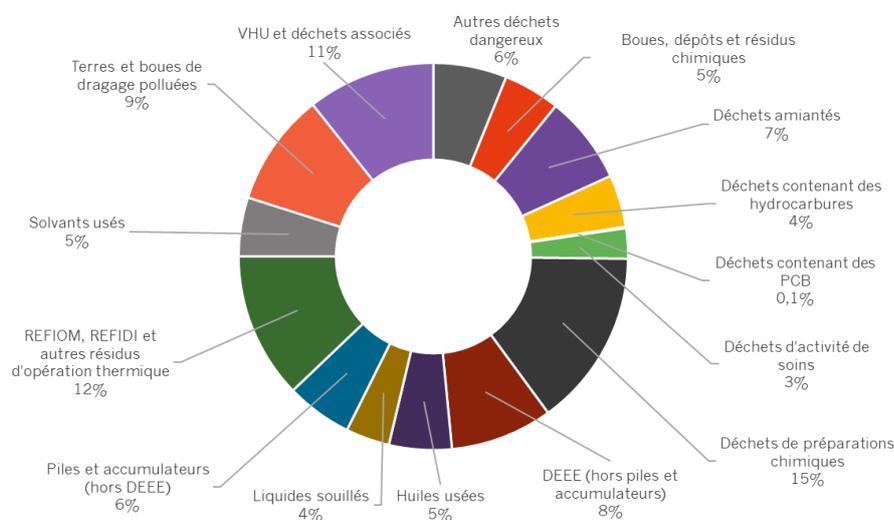
Les “déchets dangereux” sont définis à l’article R541-8 du Code de l’environnement comme « *tout déchet qui présente une ou plusieurs des propriétés de dangers énumérées à l’annexe III de la directive 2008/98/ CE du Parlement européen et du Conseil du 19 novembre 2008 relative aux déchets et abrogeant certaines directives. Ils sont **signalés par un astérisque** dans la liste des déchets mentionnée à l’article R. 541-7* ». Certains déchets peuvent avoir deux entrées dans cette liste (entrées dites « miroir ») : une avec astérisque et l’autre sans astérisque. Cela signifie que ce type de déchet peut, selon les cas, être dangereux ou non dangereux. Dès lors, pour déterminer si le déchet est dangereux il convient de passer en revue l’ensemble des **15 propriétés de danger numérotées HP1 à HP15** portant pour exemple sur le caractère explosif, infectieux, inflammable, cancérigène, toxique, etc. dudit déchet. Ces propriétés de danger sont **fixées par la directive cadre déchets (2008/98/CE)**, révisée par le règlement 1357/2014/UE et la décision 2014/955/UE. **Si le déchet possède au moins une propriété de danger, il est classé comme dangereux.** (source : site du Ministère de la transition écologique et solidaire, 15/02/2017)

DÉCHETS DANGEREUX PRODUITS EN NOUVELLE-AQUITAINE EN 2017 : NATURE, TONNAGES, ORIGINE ET DESTINATION

En 2017, une production de **536 785 tonnes** de déchets dangereux est estimée en Nouvelle-Aquitaine, soit 8% de plus qu’en 2015.

Quatre catégories de déchets dangereux représentent près de la moitié des tonnages produits : les **déchets de préparations chimiques**, les **REFIOM*, REFIDI* et autres résidus d’opération thermique**, les **VHU*** et **déchets associés**, ainsi que les **terres et boues de dragage polluées**. Cette répartition est semblable à celle des années précédentes.

NATURE DES DÉCHETS DANGEREUX PRODUITS EN NOUVELLE-AQUITAINE EN 2017



Source : AREC / GEREP Eliminateurs / DREAL, données 2017 — Édition 2019

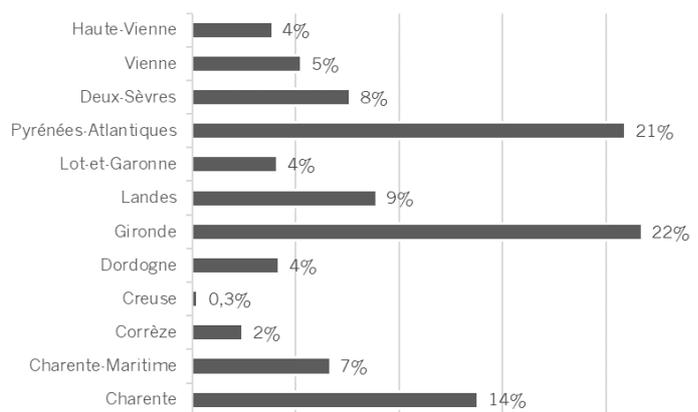


La répartition des déchets dangereux produits par secteur d'activité est la suivante :

- 52% sont issus des activités industrielles ;
- 20% des activités de traitement de l'eau et des déchets ;
- 17% des activités du BTP ;
- 11% correspondent à des déchets diffus des ménages et des activités économiques.

La **Gironde** suivie des **Pyrénées-Atlantiques** et de la **Charente**, sont les départements les plus producteurs de déchets dangereux en 2017, à l'image des années précédentes. À l'inverse, très peu de tonnages sont produits en Creuse.

ORIGINE DÉPARTEMENTALE DES DÉCHETS DANGEREUX PRODUITS EN NOUVELLE-AQUITAINE EN 2017



Source : AREC / GEREP Eliminateurs / DREAL, données 2017 — Édition 2019

Note méthodologique

L'estimation de la production régionale de déchets dangereux est réalisée sur la base :

→ des données **GEREP*** compilant l'ensemble des déclarations de tonnages produits en Nouvelle-Aquitaine et traités dans les ICPE* nationales soumises à autorisation ou enregistrement.

À noter : les données GEREP pour une année (n) sont disponibles à l'état provisoire en année (n+2) ;*

→ des données de l'**enquête** annuelle menée par l'AREC auprès des 4 installations de traitement des DASRI* de Nouvelle-Aquitaine ;

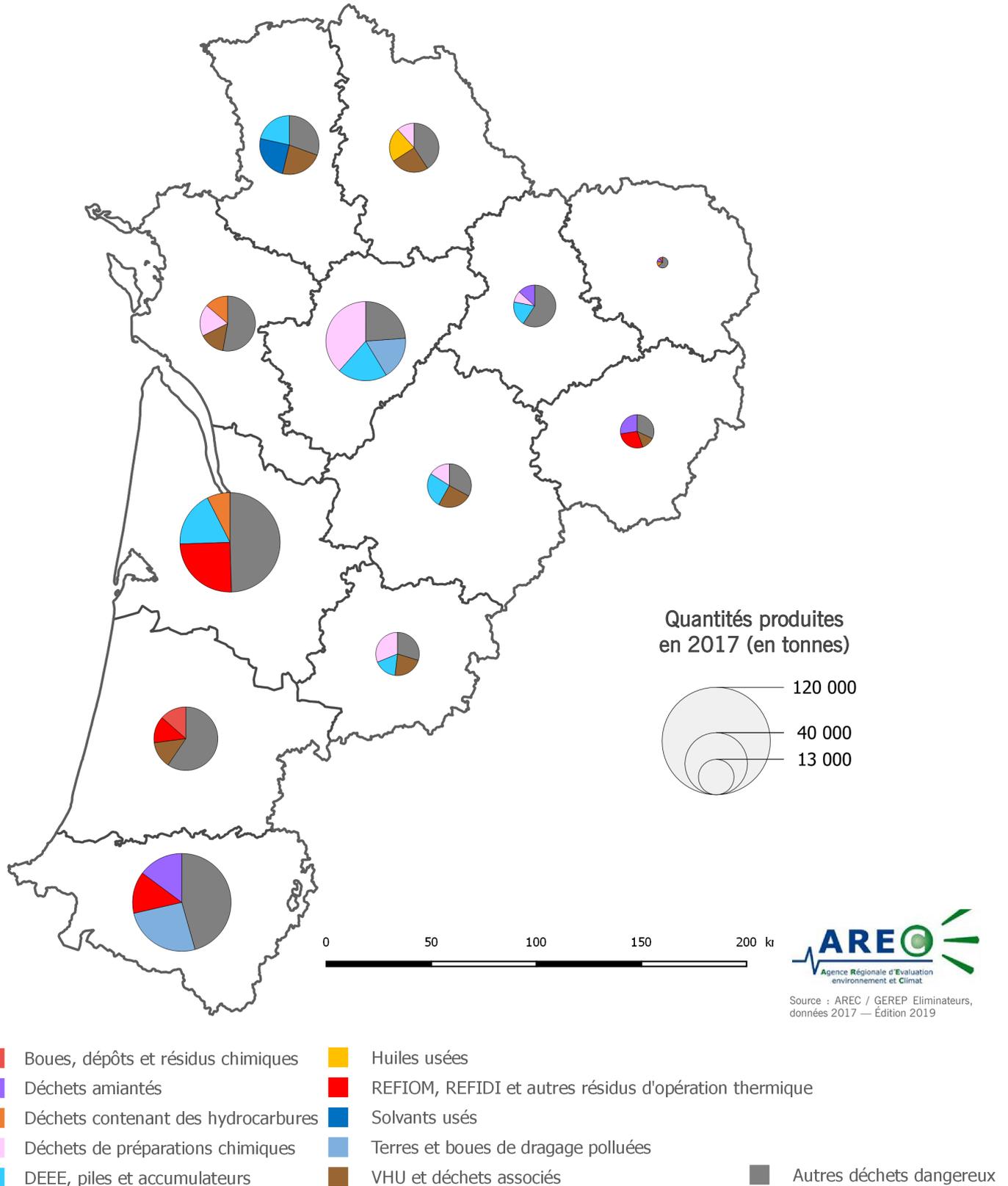
→ des données de la **DREAL** Nouvelle-Aquitaine concernant les exportations de déchets dangereux produits en région.

ORIGINE DÉPARTEMENTALE DU GISEMENT PRODUIT PAR NATURE DE DÉCHET

En 2017, la **Gironde** est à l'origine d'une production importante de déchets dangereux, en particulier en lien avec la production de **REFIOM***, **REFIDI*** et autres résidus d'opération thermique par des incinérateurs de forte capacité sur ce département. Deux autres départements sont également à l'origine d'une production importante de déchets dangereux : les **Pyrénées-Atlantiques**, du fait de tonnages élevés en **terres et boues de dragage polluées**, et la **Charente**, avec une forte production de **déchets de préparations chimiques**.



RÉPARTITION DES TONNAGES DE DÉCHETS DANGEREUX PRODUITS PAR DÉPARTEMENT ET PAR NATURE DE DÉCHET EN 2017



Source : AREC / GEREPE Eliminateurs, données 2017 — Édition 2019

N.B. Par département, seules les natures de déchets représentant les tonnages les plus élevés sont représentées. Les autres sont regroupées sous la catégorie "Autres déchets dangereux".



DESTINATION DES DÉCHETS DANGEREUX PRODUITS EN NOUVELLE-AQUITAINE

En 2017, la **moitié** des déchets dangereux produits en Nouvelle-Aquitaine est traitée **en région**.

42% des tonnages sont **exportés vers d'autres régions françaises**, principalement pour être stockés en installations de stockage de déchets dangereux (Occitanis à Graulhet (81), Solitop à Saint-Cyr-des-Gâts (85), Séché Eco Industrie à Changé (53), SEDA à Champteussé-sur-Baconne (49), Suez à Bellegarde (30)).

8% des tonnages sont **envoyés à l'étranger** (principalement en Espagne).

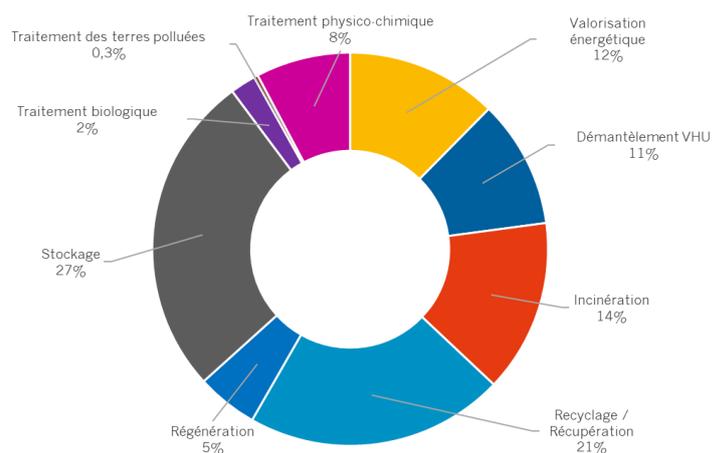
DESTINATION DES DÉCHETS DANGEREUX PRODUITS EN NOUVELLE-AQUITAINE EN 2017



Source : AREC / GEREP Eliminateurs / DREAL, données 2017 — Édition 2019

En 2017, **49%** des quantités de déchets dangereux produits en Nouvelle-Aquitaine suivent une filière de traitement par **valorisation** (valorisation énergétique, recyclage/récupération, régénération, démantèlement VHU*) et **51%** par **élimination** (incinération, stockage, traitement biologique, traitement des terres polluées, traitement physico-chimique).

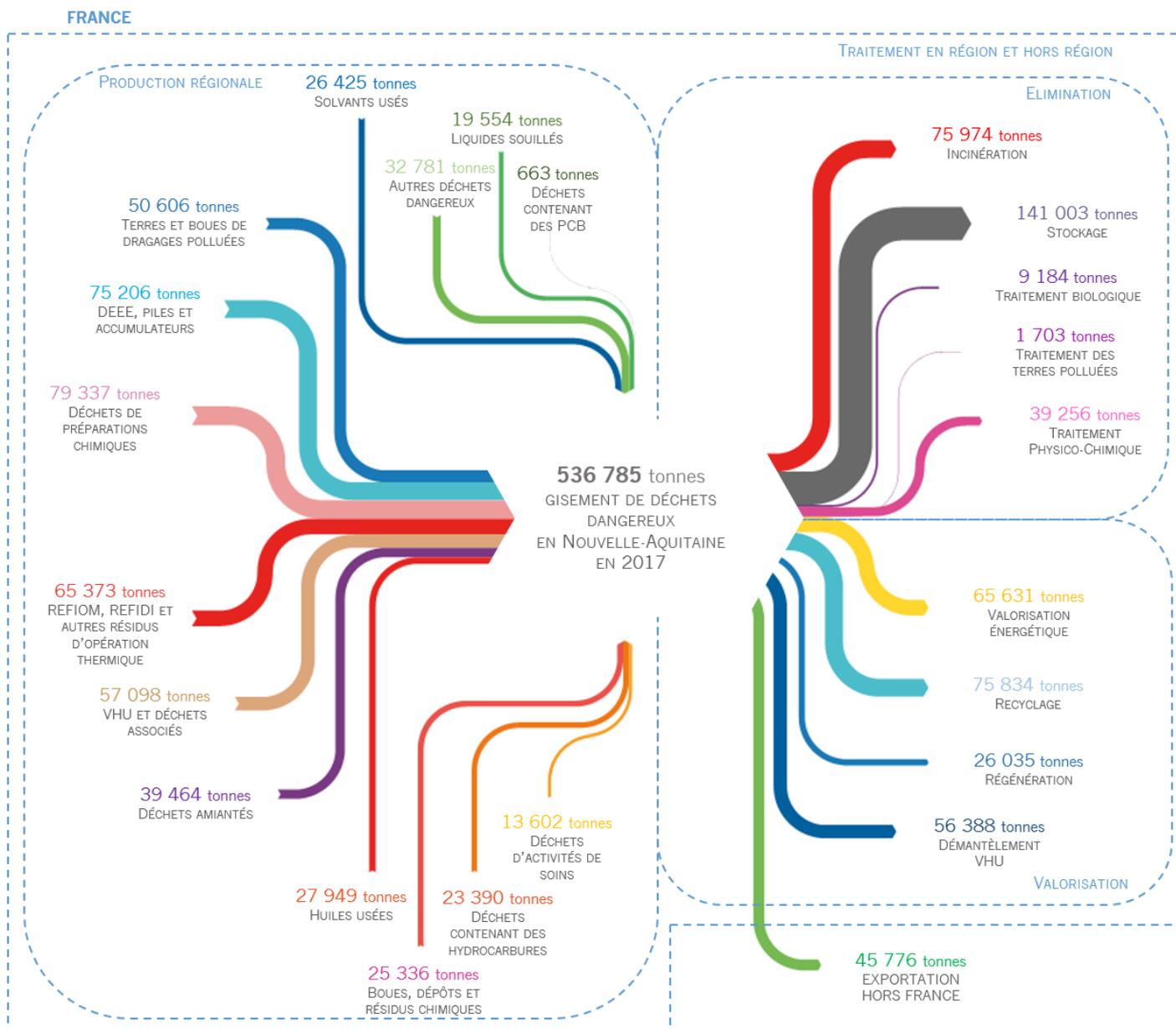
FILIÈRES D'ÉLIMINATION ET DE VALORISATION DES DÉCHETS DANGEREUX PRODUITS EN NOUVELLE-AQUITAINE EN 2017



Source : AREC / GEREP Eliminateurs / DREAL, données 2017 — Édition 2019



NATURE ET FILIÈRES D'ÉLIMINATION ET DE VALORISATION DES DÉCHETS DANGEREUX PRODUITS EN NOUVELLE-AQUITAINE EN 2017



Source : AREC / GEREP Eliminateurs / DREAL, données 2017 — Édition 2019



EXPORTATION DES DÉCHETS DANGEREUX PRODUITS EN RÉGION

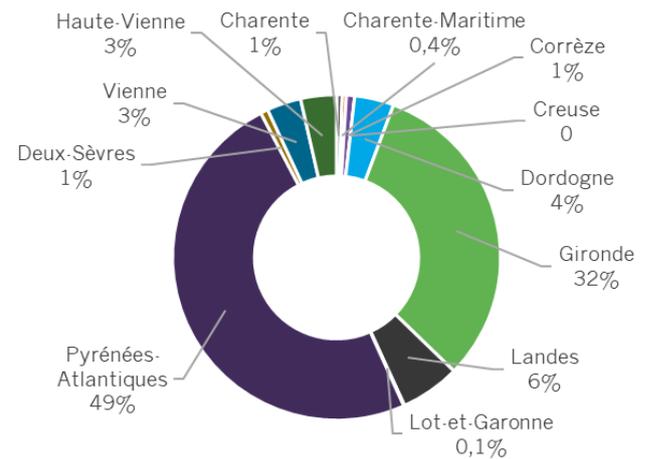
En 2017, **45 776 tonnes** de déchets dangereux produits en Nouvelle-Aquitaine sont exportées à l'étranger.

Le département des **Pyrénées-Atlantiques** est à l'origine de 49% de ces tonnages, suivi de la **Gironde** (32%).

Les départements du Lot-et-Garonne et de la Charente-Maritime exportent moins de 200 tonnes chacun à l'étranger. La Creuse n'exporte pas de déchets dangereux à l'étranger.

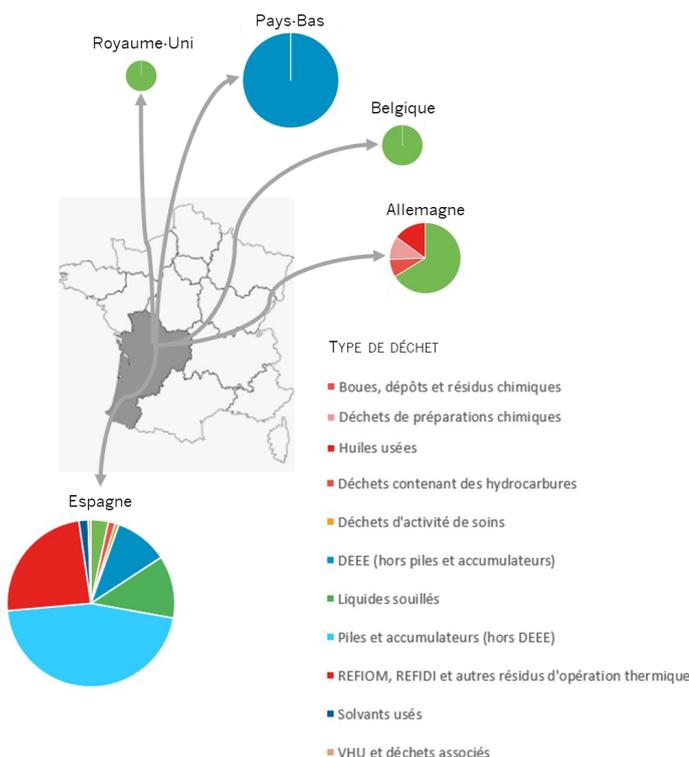
Parmi ces tonnages, **93%** sont envoyés en **Espagne**. Les autres pays destinataires ont été les Pays-Bas (6%), l'Allemagne (1%), la Belgique et le Royaume-Uni (<1%).

ORIGINE DES DÉCHETS DANGEREUX PRODUITS EN NOUVELLE-AQUITAINE EN 2017 ET EXPORTÉS À L'ÉTRANGER



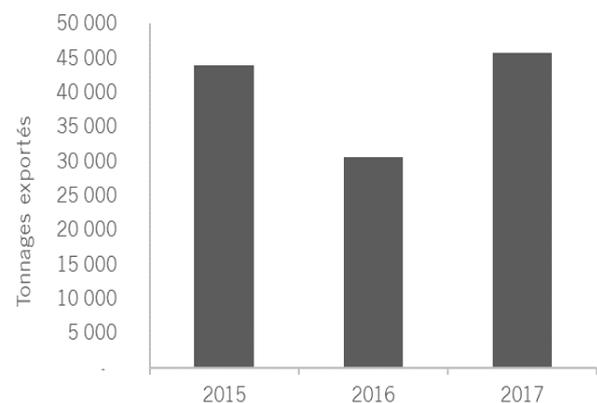
Source : AREC / DREAL, données 2017 — Édition 2019

PAYS DE DESTINATION DES DÉCHETS DANGEREUX PRODUITS EN NOUVELLE-AQUITAINE EN 2017 PAR NATURE DE DÉCHET



Source : AREC / DREAL, données 2017 — Édition 2019

ÉVOLUTION DES TONNAGES PRODUITS EN NOUVELLE-AQUITAINE ET EXPORTÉS À L'ÉTRANGER ENTRE 2015 ET 2017



Source : AREC / DREAL, Édition 2019



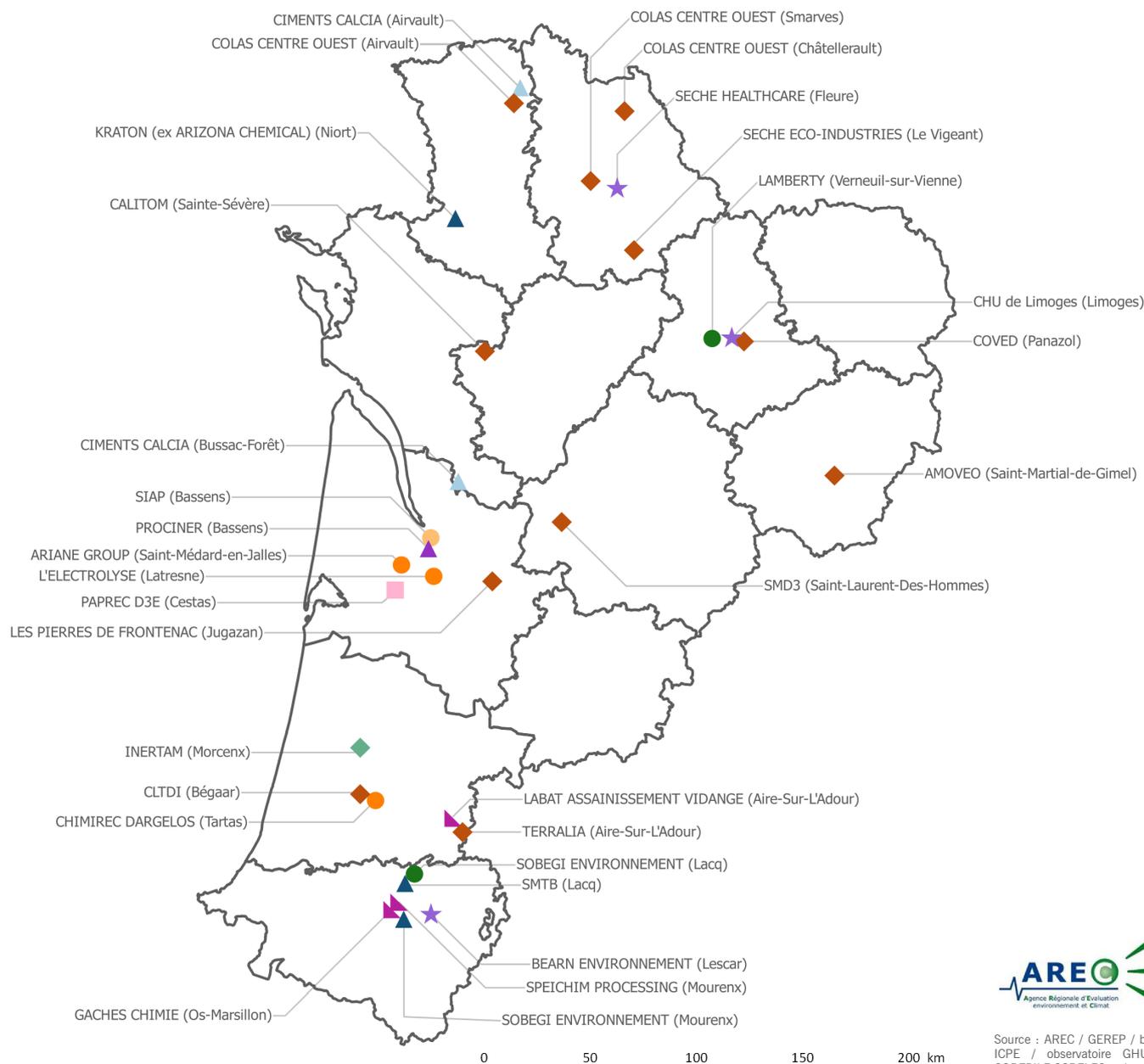
DÉCHETS DANGEREUX TRAITÉS EN NOUVELLE-AQUITAINE EN 2017 : INSTALLATIONS, TONNAGES, ORIGINE ET TYPE DE TRAITEMENT

INSTALLATIONS DE TRAITEMENT DES DÉCHETS DANGEREUX

Note méthodologique

Les installations de traitement de déchets dangereux en région sont identifiées par recoupement entre les données GEREP*, de la base ICPE*, de l'observatoire GHU*, des éco-organismes COREPILE-SCRELEC. Les installations de démantèlement (VHU*, DEEE*) ne sont pas représentées.

31 INSTALLATIONS DE TRAITEMENT DE DÉCHETS DANGEREUX EN NOUVELLE-AQUITAINE EN 2017 PAR FILIÈRE DE VALORISATION ET D'ÉLIMINATION



- ★ Banalisation de DASRI (3)
- ▲ Incinération et/ou valorisation énergétique (3)
- ▲ Incinération et/ou valorisation énergétique (dont DASRI) (1)
- ▲ Incinération et/ou valorisation énergétique (dont huiles usagées) (2)
- Recyclage des piles et accumulateurs (1)
- ▲ Régénération des solvants (3)

- ◆ Stockage de déchets d'amiante lié (11)
- Traitement multi-filières (3)
- Traitement multi-filières (dont valorisation énergétique des huiles usagées) (1)
- ◆ Vitrification de déchets d'amiante lié (1)
- Traitement biologique (2)

* Voir Glossaire en fin de document



Source : AREC / GEREP / base ICPE / observatoire GHU / COREPILE-SCRELEC, données 2017 — Édition 2019



ORIGINE ET DESTINATION DES DÉCHETS DANGEREUX TRAITÉS EN NOUVELLE-AQUITAINE EN 2017

Note méthodologique

La caractérisation des déchets dangereux traités en Nouvelle-Aquitaine est réalisée sur la base :

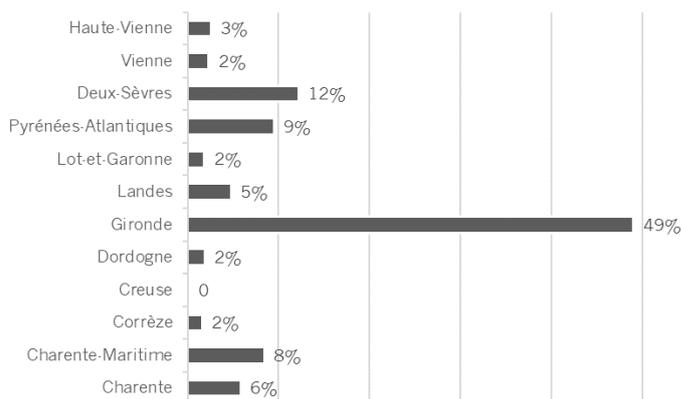
- des données **GEREP*** compilant l'ensemble des déclarations de tonnages traités dans les ICPE* néo-aquitaines soumises à autorisation ou enregistrement ;
- des données de l'**enquête** menée par l'AREC auprès des installations de traitement des DASRI* de Nouvelle-Aquitaine ;
- des données de la **DREAL** Nouvelle-Aquitaine concernant les importations de déchets dangereux en région.

En 2017, **319 664 tonnes** de déchets dangereux sont traitées dans les installations de Nouvelle-Aquitaine, soit 3% de plus qu'en 2015.

83% de ces tonnages traités sont **issus de la région**, **15%** des tonnages sont importés **du reste du territoire français** et **2%** de **l'étranger** (principalement d'Espagne et de Belgique).

En 2017, **49%** des déchets **traités** en Nouvelle-Aquitaine le sont en **Gironde**. Deux départements traitent également des quantités importantes : les Deux-Sèvres (12%) et les Pyrénées-Atlantiques (9%). La Creuse ne dispose d'aucune installation de traitement des déchets dangereux.

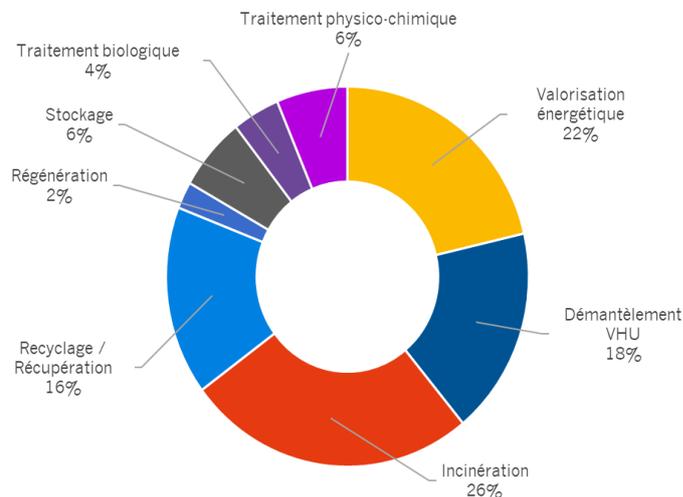
RÉPARTITION DÉPARTEMENTALE DES DÉCHETS DANGEREUX TRAITÉS EN NOUVELLE-AQUITAINE EN 2017



Source : AREC / GEREP Eliminateurs, données 2017 — Édition 2019

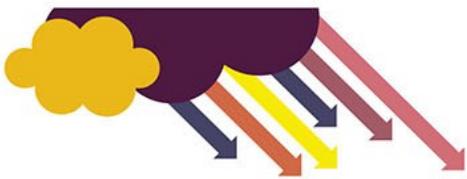
En 2017, **57%** des tonnages traités en Nouvelle-Aquitaine le sont par **valorisation** (valorisation énergétique, recyclage/récupération, régénération, démantèlement VHU) et **43%** par **élimination** (incinération, stockage, traitement biologique, traitement physico-chimique).

FILIÈRES D'ÉLIMINATION ET DE VALORISATION DES DÉCHETS DANGEREUX TRAITÉS EN NOUVELLE-AQUITAINE EN 2017

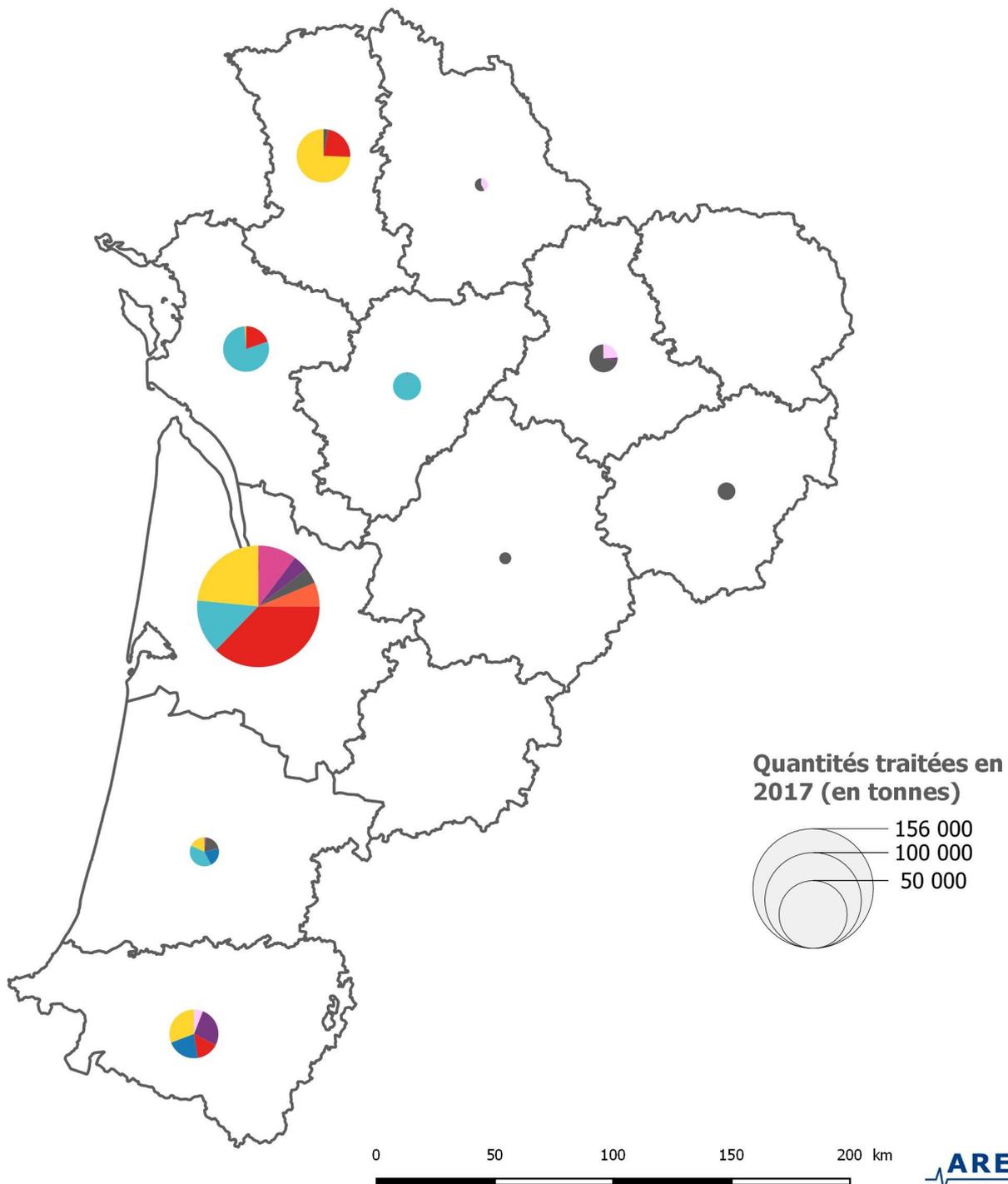


Source : AREC / GEREP Eliminateurs, données 2017 — Édition 2019

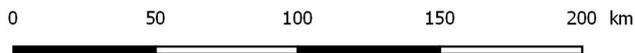
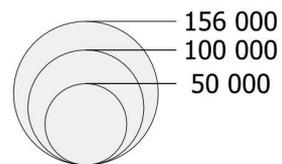
* Voir Glossaire en fin de document



RÉPARTITION DES TONNAGES DE DÉCHETS DANGEREUX TRAITÉS EN NOUVELLE-AQUITAINE EN 2017 PAR DÉPARTEMENT ET PAR FILIÈRE DE VALORISATION ET D'ÉLIMINATION (HORS DÉMANTÈLEMENT VHU*)



Quantités traitées en 2017 (en tonnes)



Source : AREC / GEREP
Éliminateurs, données 2017 —
Édition 2019

- | | |
|--------------------------|-----------------------------------|
| Valorisation énergétique | Incinération de DASRI |
| Recyclage / Récupération | Stockage de déchets d'amiante lié |
| Régénération | Traitement biologique |
| Incinération | Traitement physico-chimique |
| | Banalisation de DASRI |



DÉCHETS D'ACTIVITÉS DE SOINS À RISQUES INFECTIEUX

Les données concernant les DASRI* sont issues des fichiers GEREP* « Eliminateurs » complétés par une enquête réalisée par l'AREC auprès des 3 « banaliseurs » et de l'incinérateur spécifique de DASRI* de la région (centres de prétraitement par broyage et désinfection). Les données d'exportations de déchets dangereux de la DREAL Nouvelle-Aquitaine ont également été mobilisées.

DASRI PRODUITS EN NOUVELLE-AQUITAINE

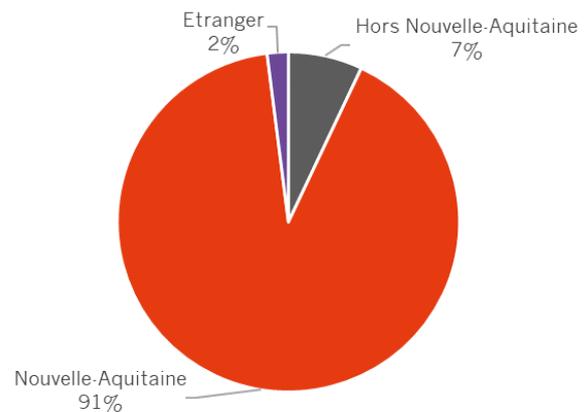
En 2017, **13 592 tonnes** de DASRI* sont produites en Nouvelle-Aquitaine, soit environ 12% de moins qu'en 2015 et 3% de plus qu'en 2016.

91% de ces tonnages sont traités **en région** sur les banaliseurs de Limoges (87), de Lescar (64) et de Fleuré (86) et sur l'incinérateur spécifique de Bassens (33).

7% sont traités **hors région** sur les incinérateurs de Blois (41), de Nantes (44) et de Salaise-sur-Sanne (38).

2% sont **exportés** en Espagne pour être incinérés.

DESTINATION DES DASRI* PRODUITS EN NOUVELLE-AQUITAINE EN 2017



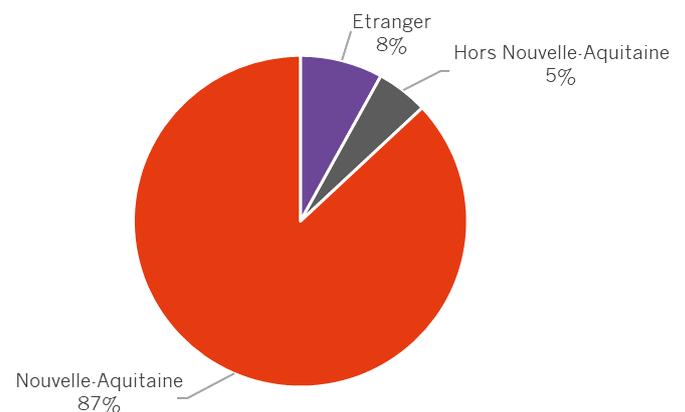
Source : AREC / GEREP Eliminateurs, données 2017 — Édition 2019

DASRI TRAITÉS EN NOUVELLE-AQUITAINE

En 2017, **14 090 tonnes** de DASRI* sont traitées en Nouvelle-Aquitaine sur les banaliseurs de Limoges (87), de Lescar (64), de Fleuré (86) et sur l'incinérateur spécifique de Bassens (33).

87% de ces tonnages sont **issus de la région**, 5% du reste du territoire et 8% de ces tonnages sont importés d'Espagne et traités à l'incinérateur spécifique de DASRI* situé à Bassens (33) exploité par SIAP (ex-PROCINER).

ORIGINE DES DASRI* TRAITÉS EN NOUVELLE-AQUITAINE EN 2017



Source : AREC / GEREP Eliminateurs, données 2017 — Édition 2019

DÉCHETS DANGEREUX COLLECTÉS PAR LE SERVICE PUBLIC EN NOUVELLE-AQUITAINE EN 2017

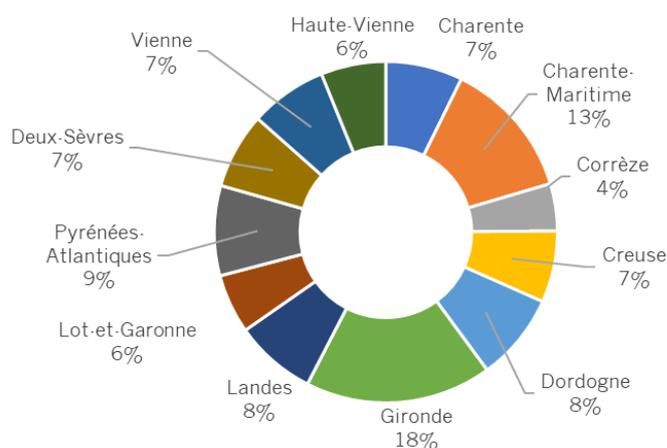
Les modalités de collecte des déchets dangereux dépendent du type de déchets. La majorité d'entre eux est collectée par des « collecteurs-récupérateurs » spécialisés. Les déchets dangereux des ménages sont majoritairement collectés via les déchèteries. Ceux pris en charge dans le cadre des filières REP* par les éco-organismes agréés, peuvent être collectés dans des points d'apport volontaire (dont les déchèteries) ou via des opérations de collecte ponctuelle.

La production de déchets dangereux collectés par le service public est évaluée à partir des données 2017 issues de l'enquête menée par l'AREC auprès des collectivités.

En 2017, les déchets dangereux collectés par le service public (déchèteries et collectes dédiées) en Nouvelle-Aquitaine sont estimés à **61 122 tonnes** (dont 3/4 de DEEE*).

* Voir Glossaire

ORIGINE DES DÉCHETS DANGEREUX COLLECTÉS PAR LE SERVICE PUBLIC EN NOUVELLE-AQUITAINE EN 2017



Source : AREC, données 2017 — Édition 2019

GLOSSAIRE

DASRI : Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux

DDS : Déchets Diffus Spécifiques

DEEE : Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques

GEREP : Site internet sécurisé pour la déclaration en ligne des émissions polluantes et des déchets par les ICPE

GHU : Gestion des Huiles Usagées

ICPE : Installations Classées pour la Protection de l'Environnement

REFIDI : Résidus d'Épuration des Fumées d'Incinération des Déchets Industriels

REFIOM : Résidus d'Épuration des Fumées d'Incinération des Ordures Ménagères

REP : (filière à) Responsabilité Élargie des Producteurs

VHU : Véhicules Hors d'Usage



L'association AREC, Agence Régionale d'Évaluation environnement et Climat, a pour objet d'accompagner les politiques de transition énergétique, économie circulaire et lutte contre

les changements climatiques de Nouvelle-Aquitaine, par l'**observation et le suivi dans les domaines suivants : énergie (production et consommation, énergies renouvelables), émissions de gaz à effet de serre, ressources (biomasse...) et déchets.**

L'AREC est financée majoritairement par l'ADEME et le Conseil Régional de Nouvelle-Aquitaine.



60 rue Jean-Jaurès
CS 90452

86011 Poitiers Cedex
05 49 30 31 57

info@arec-na.com

www.arec-nouvelleaquitaine.com

@AREC_NA